

# Les soignants vaudois dans la rue

**VAUD** Les employés du secteur parapublic du canton dénoncent d'importants écarts de salaires par rapport au Chuv.

Des représentants du personnel des EMS, CMS et hôpitaux régionaux du canton de Vaud ont manifesté mardi devant le Grand Conseil vaudois pour réclamer des hausses de salaires et des meilleures conditions de travail. Ils ont symboliquement distribué un carton rouge aux employeurs et aux députés.

Vingt-cinq personnes ont pris part à l'action, a constaté un photographe de Keystone-ATS. Ses organisateurs - des syndicats ainsi que les associations des ergothérapeutes et du personnel des EMS vaudois - ont dénoncé par communiqué la «discrimination salariale choquante dans le secteur». «Une infirmière gagne moins à l'Hôpital de Morges qu'au Chuv ou à l'Hôpital Riviera-Chablais, où les

salaires sont les plus élevés», critique Vanessa Monney, du SSP Vaud.

Deux exemples concrets sont fournis dans une pétition qui a recueilli jusqu'ici environ 4000 signatures en ligne et sur papier. Un soignant diplômé du secteur parapublic de la santé gagnerait 220 000 francs de moins en moyenne qu'au Chuv pour 38 ans de carrière. Pour une auxiliaire et aide en soins, le manque à gagner serait d'environ 235 000 francs. «Au total, ce sont plus de 114 millions de francs de salaire qui ne sont pas octroyés chaque année aux travailleuses et travailleurs du secteur parapublic de la santé», indique la pétition. Les pétitionnaires - dont font partie les syndicats SSP, Syna, SUD et



Des syndicalistes protestent en brandissant un carton rouge lors d'une manifestation du personnel des EMS, CMS et Hopitaux regionaux du canton de Vaud. KEYSTONE / LAURENT GILLIÉRON

L'Association des infirmières et infirmiers - tirent ce chiffre d'une étude publiée l'an dernier par la Commission paritaire professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois.

Les négociations salariales ont été «unilatéralement rompues» par les faitières patronales en début

d'année, selon la pétition. Ces dernières sont sommées « de reprendre conjointement avec les organisations professionnelles et syndicales les négociations avec les autorités cantonales». Outre les salaires, la pénibilité et les horaires de travail posent problème, selon Vanessa Monney. **ATS**

**VAUD**

## Après la pandémie, la justice rattrape son retard

Plus de 56 000 dossiers ont été introduits en 2021 devant les tribunaux et les justices de paix vaudois, soit une augmentation de 4% par rapport à 2020. L'activité de l'OJV a été moins affectée par la pandémie l'an dernier que l'année précédente. Les autorités et offices judiciaires ont assuré leur mission sans discontinuer et délivré l'ensemble de leurs prestations aux justiciables, a résumé mercredi devant la presse le président du Tribunal cantonal Eric Kaltenrieder.

«L'activité a été intense et le renvoi d'auditions faible en 2021», a-t-il souligné. En 2020, les restrictions liées au Covid-19 avaient provoqué l'annulation de 3500 audiences devant les tribunaux et justices de paix du canton, dont environ 90% avaient été refixées la même année et le reste, quelque 200, en 2021. Tous les retards de 2020 ont donc été rattrapés.

Sur le plan juridictionnel, l'activité est repartie à la hausse, avec 56 011 nouveaux dossiers enregistrés par les tribunaux et les justices de paix, soit une augmentation de 4% par rapport à 2021 (53 934), mais toujours moins qu'en 2019 (58 096) avant le coronavirus.

Un nombre presque équivalent d'affaires a été traité pendant la même période (55 819), permettant de maintenir une stabilité au niveau du nombre global de dossiers pendants en fin d'année.

Sur le plan pénal, le nombre de nouveaux dossiers a connu une hausse, parfois marquée, devant les chambres pénales des tribunaux d'arrondissement (+5%), le Tribunal des mesures de contrainte (+1%) et le juge d'application des peines (+7%), ainsi que devant la Cour d'appel pénale (+10%) et la Chambre des recours pénale (+9%) du Tribunal cantonal. Seul le Tribunal des mineurs fait exception, avec une baisse de 10% des dossiers reçus. **ATS**

**GARDE**

## Facture réduite pour les parents vaudois

Grâce à un subventionnement fédéral, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) va alléger la facture des parents vaudois qui font garder leurs bambins.

Environ 30 000 familles du canton sont concernées pour un total de 46 000 enfants accueillis.

Dans un communiqué, la FAJE explique avoir obtenu un financement sur trois ans, dont le montant total devrait avoisiner les 25 millions de francs. Celui-ci découle du programme d'impulsion décidé par la Confédération pour la période 2018-2023.

Grâce à cette aide supplémentaire, la FAJE va d'abord inciter les réseaux d'accueil, via un subventionnement supplémentaire, à augmenter le rabais destiné aux fratries. Un rabais qui, actuellement, varie entre 20 et 40% selon les réseaux.

Seconde mesure, en novembre prochain, tous les parents plaçant leur(s) enfant(s) en structure d'accueil collectif ou familial subventionnée verront leur facture du mois en question réduite de 20%. Cela représente une déduction totale d'environ 4,5 millions de francs.

«Les réseaux d'accueil seront chargés de l'opération et se verront entièrement compenser la perte ainsi occasionnée sur les recettes parentales.» **ATS**

## L'image



**ART** Le peintre saint-preyard Pietro Sarto pose pour le photographe dans le cadre de l'exposition «Pietro Sarto. Chemins détournés» qui se tient au Musée Jenisch à Vevey. Ses œuvres y sont à (re)découvrir dès demain et jusqu'au 31 juillet 2022.

KEYSTONE - LAURENT GILLIÉRON

PUBLICITÉ

la Voie  
des SensLE TRAIN HISTORIQUE  EST ENFIN DE RETOUR!RÉSERVATIONS  
OUVERTESTrain des  
saveursTrain du  
vigneronTrain du  
fromagerBrunch des  
champsBières et  
Burgers

www.mbc.ch

MBC